Charte de l'accompagnateur

Ecole Saint Yves

2024 - 2025

Un plaisir mais une responsabilité

Vous vous proposerez peut-être pour encadrer une sortie, une activité lors de l'année scolaire, nous vous en remercions par avance. ☺

Ceci permettra au groupe classe de vivre un moment pédagogique de qualité et en sécurité.

Encadrer un groupe d'élèves nécessite quelques précautions.

Nous vous invitons à lire les éléments ci-dessous et à signer ce document. Il vous donnera le droit de rentrer dans la liste des accompagnateurs possibles pour l'année scolaire2024-2025.

Veiller à la sécurité de nos élèves est primordial. Cela demande que certaines consignes de sécurité soient respectées par les adultes accompagnateurs.

L'adulte s'engage à encadrer le groupe qui lui est confié :

- En gardant sous surveillance en permanence le groupe d'enfants.
- En suscitant l'intérêt des enfants lors de la sortie, lors de l'activité.
- En évitant au maximum l'utilisation personnelle de son téléphone portable ou autre objet numérique devant les élèves.

  Attention, il est interdit de diffuser photos et vidéos des élèves (RGPD) à un tiers.
- En acceptant de gérer un groupe d'élèves sans son propre enfant.
- En veillant à respecter chaque élève.
- En respectant les horaires et les consignes de sécurité.

Nom, prénom, date et signature :